

VIDE GRENIER DE DOUBS

Organisé sur le parking d'Hyper U par l'E.S Doubs Vétérans



FORMULAIRE DE RESERVATION

Important

- Tout formulaire incomplet sera rejeté et **paiement par chèque de préférence**
- Validation des emplacements après le paiement de la somme correspondante à la réservation

Renseignements

Nom : Prénom :

Adresse : Ville :

Numéro de téléphone portable (obligatoire) :

Complément pour registre des exposants

- Titulaire de la pièce d'identité N° :

- Délivrée le : Par :

Réservation (Possibilité de réserver aussi des emplacements de 3 / 6 / 9 ML)

- Nombre d'emplacements COUVERTS de 2 ml (12€ / empl.) :

- Nombre d'emplacements NON COUVERTS de 2 ml (8€ / empl.) :

Montant :€ ☐ CHÈQUE ou ☐ ESPECES

En cas d'annulation, chèque à détruire ☐ à restituer ☐

Déclaration

Je certifie sur l'honneur :

- L'exactitude des informations personnelles écrites ci-dessus.
- Avoir lu et accepté le règlement ci-joint.

Fait à : Le :

Signature :

RÈGLEMENT

Article 1 : L'association ES Doubs-Vétérans est organisateur du vide-grenier se tenant sur le parking d'Hyper U à Doubs le **Dimanche 06 septembre 2026**.

Article 2 : Les expositions sont réservées aux non professionnels du commerce et de la brocante. Il est interdit de participer à plus de 2 brocantes ou vide-greniers par an.

Article 3 : Les emplacements couverts sont attribués par ordre chronologique d'inscription.

Article 4 : L'accueil des exposants débute à 06H00 et le vide-grenier se termine au plus tard à 18H00. Les exposants seront guidés par les organisateurs à l'emplacement qui leur aura été attribué. Il est strictement interdit de modifier la disposition des emplacements.

Article 5 : Les places non occupées après 09H00 ne seront plus réservées et pourront éventuellement être attribuées à d'autres exposants. Dans ce cas, le coût de l'inscription ne sera pas remboursé.

Article 6 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que vols, pertes, casses ou autres détériorations. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 7 : La vente d'armes (y compris armes blanches) et de matériaux précieux est interdite.

Article 8 : les objets invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur le site ou aux abords du site à la fin de journée. L'exposant s'engage à repartir avec les objets invendus.

Article 9 : L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (plan Vigipirate, produits dangereux, etc) et aux consignes sanitaires en vigueur, le cas échéant.

Article 10 : La participation à cette manifestation implique l'acceptation et la signature du présent règlement. Toute personne ne respectant pas ce règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle ne puisse réclamer le remboursement de son inscription.

DATES DES PERMANENCES

Les permanences pour s'inscrire auront lieu au siège du foot de Doubs (1 Av. des Champs d'Anis) aux dates suivantes :

- **Vendredi 21 août de 18H à 19H30 et Samedi 22 août de 11H et 12H30**
- **Vendredi 28 août de 18H à 19H30 et Samedi 29 août de 11H et 12H30**
- **Vendredi 04 septembre de 18H à 19H30**

Si vous souhaitez des emplacements sous le couvert, il faudra venir le vendredi 21 août et de bonne heure...

Pour les emplacements en découvert, vous pourrez venir sur les autres permanences.